



-----  
**AVIS**  
**D'ENQUÊTE PUBLIQUE**  
**DE DECLASSEMENT**

**PROJET DE DECLASSEMENT D'UNE PARTIE DE LA RUE DE BEZONS**  
**COMMUNE DE NANTERRE**  
-----

En application de la décision n°30/2018 en date du 12 juin 2018, il sera procédé, dans les formes prescrites par le Code de la Voirie Routière et le Code des Relations entre le Public et l'Administration, à une enquête publique **du 29 juin 2018 au 13 juillet 2018 inclus** portant sur le projet de déclassement du domaine public d'une partie de la rue de Bezons située à Nanterre.

A cet effet, **Monsieur Lionel BRACONNIER**, Directeur de banque en retraite, a été désigné en qualité de commissaire enquêteur.

Les pièces du dossier mis à l'enquête publique, ainsi qu'un registre d'enquête à feuillets non mobiles, coté et paraphé par le commissaire enquêteur, pourront être consultés dans chacun des lieux suivants:

- dans les locaux de l'établissement public PARIS LA DEFENSE au 55, Place Nelson Mandela à Nanterre (92024), au rez-de-chaussée du bâtiment « Via Verde » dans le hall d'accueil, aux jours et heures d'ouverture de PARIS LA DEFENSE, à savoir du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h à 17h30 ;
- dans les locaux de la mairie de Nanterre Tour A, 7 ème étage, 130 rue du 8 mai 1945, 92000 Nanterre, aux jours et heures d'ouverture de la mairie de Nanterre, à savoir du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h00.

Chacun pourra prendre connaissance du dossier et consigner éventuellement ses observations sur le registre d'enquête dans chacun des lieux précités aux jours et heures d'ouverture sus indiqués ou les adresser par écrit au siège de l'enquête à l'adresse suivante, avec inscrit sur l'enveloppe la mention : « Enquête publique - projet de déclassement d'une partie de la rue de Bezons à Nanterre / à l'attention du Commissaire Enquêteur / Paris La Défense, 55 Place Nelson Mandela 92024 Nanterre Cedex, ou par mail à l'adresse suivante : [enquete-ruebezons@parisladefense.com](mailto:enquete-ruebezons@parisladefense.com) . Elles seront annexées au registre d'enquête.

Par ailleurs, le dossier d'enquête publique sera également consultable sur le site internet de Paris La Défense ([www.parisladefense.com](http://www.parisladefense.com)) et sur le site internet de la ville de Nanterre ([www.nanterre.fr](http://www.nanterre.fr)).

Le dossier d'enquête publique est communicable à toute personne sur sa demande et à ses frais, avant l'ouverture de l'enquête publique ou pendant celle-ci. Pour la communication dudit dossier et pour de plus amples informations, les personnes intéressées peuvent prendre attache auprès de : Thomas Fourgeaud /Chef de projets à Paris La Défense / 06 10 59 24 84 ou [tfourgeaud@parisladefense.com](mailto:tfourgeaud@parisladefense.com) .

Le commissaire enquêteur recevra le public aux lieux, jours et heures suivants :

- **Vendredi 29 juin 2018 de 9h00 à 12h00 à la mairie de Nanterre à l'adresse énoncée ci-dessus ;**
- **Mardi 3 juillet 2018 de 13h30 à 17h30 dans les locaux de Paris La Défense à l'adresse énoncée ci-dessus.**

Dans un délai maximum de 30 jours à compter de la clôture de l'enquête, le rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur seront adressés à Madame la Directrice Générale de l'Etablissement public Paris La Défense ainsi qu'un exemplaire du dossier de l'enquête, les registres d'enquête et leurs pièces annexées.

Le public pourra consulter le rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur en ligne sur le site internet de Paris La Défense, et au siège de Paris La Défense à Cœur Défense, Tour B, 110 esplanade du Général-de-Gaulle 92932 Paris La Défense Cedex aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux (du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h30), ainsi que sur le site internet de la ville de Nanterre et à la mairie de Nanterre Tour A, 7 ème étage, 130 rue du 8 mai 1945, 92000 Nanterre aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux (du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h). Les personnes intéressées pourront en obtenir communication dans les conditions prévues par le titre 1<sup>er</sup> de la loi du 17 juillet 1978 modifiée.